

La vie affective des aînés

Selon une enquête belge menée auprès d'hommes âgés de 80 à 102 ans et en couple, 63 % ont au moins un rapport sexuel par mois. Ce pourcentage est de seulement 8 % pour les hommes de 80 à 102 ans vivant en institution.

De ces constats, ont surgi plusieurs questions :

- notre société laisse-t-elle de la place aux personnes âgées pour vivre leur vie affective comme elles le souhaitent ?
- Comment continuer à préserver une vie intime quand on vit en institution ?
- Le personnel soignant, les aides familiales et l'entourage ont-ils bien conscience de ce besoin et de cette réalité ?
- De l'information est-elle mise en place à destination des personnes âgées et de leur entourage par rapport à ces questions ?

Telles sont les questions posées par Madame la Députée Sonnet à Madame La Ministre Tillieux.

Afin d'y répondre, Madame la Ministre Tillieux précise tout d'abord que l'expression de la sexualité des seniors dans notre société évolue. Pour les générations actuelles, la sexualité est un phénomène naturel et a donc naturellement sa place dans la vie des seniors qu'ils soient à leur domicile ou en institution. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle-même, considère que la santé sexuelle est une composante de l'état global de la santé.

Madame la Ministre fait également référence à la charte relative à la qualité, qui bien que non obligatoire pour les établissements pour personnes âgées, constitue une orientation devant influencer tout le secteur et qui prévoit le principe du respect de la dignité humaine impliquant entre autres, pour chaque résident, le droit à sa vie privée, à la vie affective et le droit à une vie sexuelle entre adultes consentants.

En outre, Madame la Ministre rappelle qu'il existe des règles en maison de repos que le personnel se doit de respecter, notamment le droit à la vie privée. Celui-ci se traduit par l'application de règles simples à honorer au quotidien comme par exemple frapper avant d'entrer et attendre que le résident réponde affirmativement.

Par ailleurs ; il faut savoir que souvent, la sexualité des aînés occasionne des soucis avec les familles qui présentent un rejet et une incompréhension face à une nouvelle relation vécue par leur parent. A cela, des soignants travaillant en maison de repos ajoutent qu'ils sont face à des familles qui s'avèrent parfois « castratrices » par rapport à la relation que leur parent pourrait vivre avec un autre résident.

A propos de l'information à diffuser concernant cette problématique, Madame la Ministre informe que différentes campagnes en lien avec cette thématique et visant l'information grand public ont été initiées. Il s'agit notamment de la campagne de sensibilisation menée par Espace-Seniors « Le sexe, quand je v(i)eux, comme je v(i)eux et où je v(i)eux ». Il s'agit également du magazine « Question à la une » qui a diffusé en avril 2013 une émission nommée « Les seniors ont-ils encore une vie sexuelle ? ».

Madame la Ministre continuera à rester attentive et à suivre l'ensemble des travaux ayant trait à cette thématique avec, comme point central de ses préoccupations, le respect des droits pour chacun, droit à une vie affective et sexuelle certes, mais avant tout droit à une vie privée fidèle aux propres choix de l'aîné.

Lien vers cette question parlementaire sur le site du Parlement Wallon :

http://parlement.wallonie.be/content/default.php?p=04-03-02&type=28&id_doc=48684

Question juridique rédigée par Cécile le Maire, référente juridique au siège d'Infor Homes Wallonie